



Fédération des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier
et de la Communication CGT
Syndicat Amcor Flexibles Barbezieux
BP 45 route de Chalais
16300 BARBEZIEUX

L'inflation explose à 5,2% au mois de mai

Nous avons eu 3% d'augmentation de salaire pour cette année et nous avons prévenu la direction que nous devrions revenir à la table des négociations si l'indice INSEE augmentait fortement. La direction n'a pas voulu mettre dans l'accord une clause de revoyure.

- Comme nous pouvions le redouter, **l'inflation est bien là et pour longtemps. Les prix s'envolent** concernant la santé, l'énergie, les carburants, les transports, le logement, les produits alimentaires frais et de bonne qualité, les frais scolaires etc... et ce de façon permanente, au point que les salariés doivent arbitrer entre les dépenses, et reporter des soins coûteux ou l'accès à un logement satisfaisant, ou se chauffer par exemple.
- La décision prise hier par l'union européenne de mettre un embargo sur le pétrole russe à cause de la guerre en Ukraine aura forcément un impact sur le prix du carburant pouvant durablement dépasser les 2€ le litre.
- Les hausses de matières premières que nous constatons depuis des mois aura là aussi des répercussions sur le prix de nombreux produits vendus dans la grande distribution et nous en constatons tous déjà l'augmentation.
- En ce qui concerne l'énergie notre gouvernement a décidé de bloquer les augmentations du gaz et d'électricité à 4% jusqu'à la fin de l'année. Qu'en sera-t-il pour 2023 ? selon certains économistes un foyer utilisant le gaz pour se nourrir et se chauffer cumulé à l'électricité pourrait avoir une augmentation de sa facture de plus de 500€ sur un an.

Alors oui, le salaire est vital

L'immense majorité d'entre nous n'a qu'une seule et unique source de subsistance, le salaire.

Parmi nous, les héritiers de fortunes familiales, les actionnaires, les rentiers n'existent pas. Bref, nous ne sommes ni patrons ni actionnaires. Notre vie, celle de nos familles, dépend du salaire. Ce préliminaire est destiné à rappeler à ces messieurs les patrons qu'on ne joue pas avec le salaire comme avec un hochet, que le salaire n'est pas une question annexe.

Le salaire rémunère un travail fourni pendant un temps défini dans des conditions plus ou moins favorables à l'employeur et ou au salarié. Il n'est pas une récompense des mérites individuels ni un paramètre dont la variation (à la baisse ou la stagnation) est à la disposition de l'employeur. Dans le vocabulaire patronal, le salaire est un coût exorbitant. Mais la valeur du travail fourni par les salariés fait vivre outre la société, les actionnaires. Preuve qu'il n'est pas qu'un coût, mais une source de « vie » et de profit.

Le salaire est considéré dans la loi fondamentale comme un droit, comme l'indiquent les extraits des articles de la Charte universelle des droits de l'homme :

« Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

Le Syndicat Filpac CGT ne considère pas ces textes fondamentaux, comme des archives mortes, qu'il faut oublier face aux exigences du marché !

Le salaire est considéré dans la société où nous vivons comme un fait global. Une bonne part de la fiche de paie comporte des éléments qui ne sont négociés que dans un cadre collectif national :

- Les cotisations sociales, **que l'employeur baptise de façon intentionnellement méprisante « charges »**, sont du salaire alloué à la santé, au chômage, à la retraite. Ce salaire est l'objet d'attaques sans précédent (la loi sur la retraite, les coups portés à la sécurité sociale, la mise en place dans le futur d'un régime de complémentaire santé géré par des organismes privés, les négociations ARRCO, ARRGIRC sur les retraites complémentaires, les futures négociations pour l'Unedic...).
- Les impôts, directs ou indirects comme la TVA, prélèvent sur le salaire une partie allouée au fonctionnement de l'Etat et des services publics.

Il est en conséquence indécent de ne pas prendre en compte, dans le calcul du salaire, les réductions dont il fait l'objet :

- Les cotisations salariales pour la santé augmentent, les prestations diminuent. L'accès aux soins recule.
- Le temps de travail pour parvenir à un salaire social de retraite a été allongé pendant que la baisse des pensions continue.
- Le salaire baisse du simple fait de la réduction des effectifs. Moins de salariés produisent davantage, alors que leur rémunération reste stable ou diminue.

Les employeurs opposent aux salariés les comptes de l'entreprise. Mais notre entreprise est membre d'un groupe, et c'est dans le groupe qu'il faut considérer les résultats, et le partage de la valeur ajoutée. Globalement, l'argent disponible va à l'effort patronal de réduction de la masse salariale, pas au développement de l'activité.

Les employeurs n'ont d'objectif que cette réduction des salaires et comptent sur l'Etat pour les aider à y parvenir. Or les fonds d'Etat sont ceux des impôts des salariés.

Voilà pourquoi notre Syndicat Filpac CGT fait des Négociations Annuelles sur les salaires, et de l'emploi une revendication majeure.

Barbezieux le 01 juin 2022